



Berne, le 26 août 2015

Destinataires:

Gouvernements cantonaux

Organisation de l'infrastructure ferroviaire (OBI), ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres des gouvernements,

Le 26 août 2015, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de mettre en consultation le projet relatif à l'organisation de l'infrastructure ferroviaire auprès des cantons, des partis politiques, des associations faitières suisses des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faitières suisses de l'économie ainsi qu'auprès des milieux intéressés.

La consultation dure jusqu'au **30 novembre 2015**.

Le groupe d'experts « Organisation de l'infrastructure ferroviaire » (EOBI) mis en place en octobre 2010 par le chef du DETEC a rendu son rapport final le 2 mai 2013. Celui-ci contient une évaluation des mesures à prendre en ce qui concerne l'état actuel et formule diverses recommandations quant à la future structuration du système ferroviaire suisse¹. Le rapport final a été mis en consultation le 14 juin 2013 auprès des milieux intéressés.

Le 28 mai 2014, le Conseil fédéral s'est prononcé sur les premiers objectifs et a chargé le DETEC d'élaborer un projet à mettre en consultation sur la future organisation de l'infrastructure ferroviaire en Suisse (OBI).

Ledit projet a été élaboré par le DETEC en collaboration avec l'AFF. Il repose en grande partie sur les recommandations du groupe d'experts EOBI et porte sur les thèmes suivants :

- Etablir le service d'attribution des sillons comme institution fédérale indépendante
- Définir juridiquement les droits et les obligations inhérentes à la tâche « maîtrise de systèmes »
- Inscrire dans la loi les droits de participation des entreprises de transport ferroviaire
- Renforcer la Commission d'arbitrage dans le domaine des chemins de fer

¹ Rapport final du groupe d'experts Organisation de l'infrastructure ferroviaire (EOBI): www.bav.admin.ch / Thèmes / Réforme des chemins de fer / Autres sujets de réforme



- Etendre les droits des passagers
- Adapter différents actes normatifs

Les objectifs détaillés et les propositions figurent dans les documents de mise en consultation.

Les documents de mise en consultation sont téléchargeables sous :

<https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous nous efforçons de rendre lesdits documents accessibles sans obstacles au sens de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3). C'est pourquoi nous vous saurions gré de nous remettre votre prise de position si possible sous forme électronique (**veuillez joindre une version Word à la version PDF**) en l'envoyant dans les délais à l'adresse électronique suivante :

konsultationen@bav.admin.ch.

Mmes Anna Lena Aeschlimann (tél. +41 58 46 31197) et Silvana Jecker (tél. +41 58 46 50958) se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres des gouvernements, l'assurance de notre parfaite considération.

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC



Doris Leuthard